

Séance du conseil communautaire du 30 juillet 2026

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° DEL_116_2026

Décision modificative n° 1 - budget annexe de l'eau, exercice 2026

L'an deux mille vingt six, le trente juillet, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le 24 juillet 2026, s'est réuni dans la salle du conseil communautaire de la CARF, 16 rue Villarey à MENTON (06500), sous la présidence de Mme Alexandra MASSON, Présidente.

M. Florent CHAMPION a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Étaient présents :

Mme Alexandra MASSON, M. Patrick CESARI, M. Sébastien OLHARAN, M. Christophe BRUNENGO, M. Fabrice PASTOR, Mme Sylvie CALVIN-MOREAU, Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, M. José PASTORELLI, M. Olivier CHANTREAU, M. Guy BONVALLET, M. Jean-Christophe STORAÏ, M. David MARCHISIO, Mme Pascale VERAN, Mme Virginie SIMONCINI, M. Claude CALVIN, Mme Martine ELICRISIO, M. Daniel MINEO, Mme Ida FERRARI, M. Louis SARKOZY, Mme Isabelle FAYAT, M. Florent CHAMPION, Mme Cindy GENOVESE, M. Richard MARCON, M. Gérard DESTEFANIS, Mme Florence CASARO-MAZZA, Mme Auréline MARI, M. Michel MOURADIAN, Mme Patricia LORENZI, M. Guillaume CONTESSE, Mme Martine FERRERO, M. Nicolas LITTARDI

Absents :

M. Valentin LOPEZ, M. David BROUSTE, Mme Fadile BOUFIASSA, M. Nicolas SPINELLI, M. Dominique NICOLAÏ, Mme Sabrina DERIU, M. Antoine MASCARELLO

Pouvoirs :

M. Gérard SPINELLI donne pouvoir à M. Gérard DESTEFANIS, M. Albert FILIPPI donne pouvoir à M. Patrick CESARI, M. Philippe OUDOT donne pouvoir à M. José PASTORELLI, Mme Catherine ALSTADT donne pouvoir à M. Nicolas LITTARDI, M. Richard MIQUELIS donne pouvoir à Mme Martine ELICRISIO, Mme Sophie ECKENBERG donne pouvoir à M. Daniel MINEO, Mme Elena AVRAMOVIC donne pouvoir à M. Richard MARCON, M. Jean-Mario LORENZI donne pouvoir à Mme Martine FERRERO, Mme Isabelle SAUVE donne pouvoir à M. Sébastien OLHARAN, Mme Kathleen WAEYTENS donne pouvoir à M. Louis SARKOZY

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RIVIERA FRANÇAISE
16 rue Villarey
06500 MENTON

Conseil communautaire du 30 juillet 2026

Délibération n° DEL_116_2026

OBJET : Décision modificative n° 1 - budget annexe de l'eau, exercice 2026

**RAPPORTEUR : M. Christophe BRUNENGO,
5e Vice-Président**

Le conseil communautaire de la CARF, réuni en séance publique,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5216-1 et suivants,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu l'arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes en date du 27 septembre 2001, portant création de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, modifié,

Vu l'arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes en date du 18 décembre 2025, portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable,

Vu la délibération n° 59/2026 du 30 avril 2026 approuvant le budget primitif 2026 du budget annexe de l'eau de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Vu l'avis du bureau communautaire du 27 juillet 2026,

Considérant que le budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe de l'eau de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française a été approuvé par l'Assemblée Délibérante le 30 avril 2026,

Considérant que des ajustements de crédits sont devenus nécessaires aussi bien au niveau de la section d'exploitation que de la section d'investissement du budget annexe de l'eau de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, et sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Pour la section d'exploitation :

Chapitres / Comptes		Dépenses	Recettes
011	611 – contrats de prestations de services	- 18.020,00 €	---
012	6452 – cotisations aux mutuelles	+ 14.020,00 €	---
67	673 – titres annulés sur exercices antérieures	+ 4.000,00 €	---
Total de la section d'exploitation =		0,00 €	0,00 €

Considérant que les mouvements des dépenses réelles de la section d'exploitation s'équilibrent et concernent des ajustements ainsi qu'il suit :

- au titre des *charges à caractère général (chap. 011)* pour – 18.020 € au titre du poste des prestations de services,

- au titre des *charges de personnel et assimilés (chap. 012)* pour un ajustement de + 14.020 € pour la prise en charge des cotisations de mutuelle pour les agents de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement transférés de l'ancien Syndicat des Eaux et des Corniches du Littoral à la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française lors du transfert de compétence « eau et assainissement » au 1^{er} janvier 2017,

- au titre des *charges exceptionnelles (chap. 67)* pour + 4.000 € d'annulations de titres sur exercices antérieurs,

Pour la section d'investissement :

Chapitres - Opérations / Comptes		Dépenses	Recettes
20	2031 – frais d'études	- 80.000,00 €	---
21	21531 – installations, matériel et outillages techniques - réseaux d'adduction d'eau	+ 251.300,00 €	---
2023705	21531 – installations, matériel et outillages techniques - réseaux d'adduction d'eau / opé. « extension réseau d'eau potable du Chemin Romain, Beausoleil »	+ 35.000,00 €	---
202608	21531 – installations, matériel et outillages techniques - réseaux d'adduction d'eau / opé. « amélioration de la connaissance des réseaux »	- 156.300,00 €	---
202612	2031 – frais d'études / opé. « alimentation du littoral par le haut-pays »	- 100.000,00 €	---
20283	21531 – installations, matériel et outillages techniques - réseaux d'adduction d'eau / opé. « réseau	+ 50.000,00 €	---

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20260730-116-2026-DE
Date de télétransmission : 07/08/2026
Date de réception préfecture : 07/08/2026

	de la rue de la Paix, Roquebrune-Cap-Martin »		
Total de la section d'investissement =		0,00 €	0,00 €

Considérant que les mouvements des dépenses réelles de la section d'investissement s'équilibrent et concernent des ajustements ainsi qu'il suit :

- au titre des *immobilisations incorporelles (chap. 20)* pour – 80.000 € d'ajustements entre différents services permettant le financement d'autres opérations,
- au titre des *immobilisations corporelles (chap. 21)* pour + 251.300 € destinés au financement de divers chantiers dont les principaux sont : impasse de la maison russe, avenue Riviera et rue Albert 1er à Menton, chemin du Doyen Pierre Rochard à Roquebrune-Cap-Martin, et avenue Camille Blanc à Beausoleil,
- un complément de + 35.000 € au titre de l'opération « 2023705 – extension réseau d'eau potable du Chemin Romain, Beausoleil »,
- une diminution de crédits de – 156.300 € pour l'opération « 202608 - « amélioration de la connaissance des réseaux », due à un décalage dans le temps de la réalisation de l'opération,
- une diminution de – 100.000 € au titre de l'opération « 202612 – alimentation du littoral par le haut-pays », due à un décalage dans le temps de la réalisation de l'opération,
- un complément de + 50.000 € au titre de l'opération « 20283 – réseau de la rue de la Paix, Roquebrune-Cap-Martin », dans le cadre de la signature de l'avenant à la Convention avec la Société Publique Locale d'Aménagement « Riviera Française Aménagement »,

Considérant que des ajustements de crédits sont devenus nécessaires en dépenses pour les 2 sections d'exploitation et d'investissement du budget annexe de l'eau de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE

Ce à l'unanimité

1°/- APPROUVE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2026 du budget annexe de l'eau de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, pour un montant total de dépenses et recettes nul (zéro € en section d'exploitation et + zéro € en section d'investissement), et présentant les crédits votés par chapitres et / ou opérations ainsi qu'il suit :

pour la section d'exploitation :

Chapitres		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	- 18.020,00 €	---
012	Charges de personnel et frais assimilés	+ 14.020,00 €	---
67	Charges spécifiques	+ 4.000,00 €	---
Total de la section d'exploitation =		0,00 €	0,00 €

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20260730-116-2026-DE
Date de télétransmission : 07/08/2026
Date de réception préfecture : 07/08/2026

pour la section d'investissement :

Chapitres - Opérations		Dépenses	Recettes
20	Immobilisations incorporelles	- 80.000,00 €	---
21	Immobilisations corporelles	+ 251.300,00 €	---
2023705	Opé. « extension réseau d'eau potable du Chemin Romain, Beausoleil »	+ 35.000,00 €	---
202608	Opé. « amélioration de la connaissance des réseaux »	- 156.300,00 €	---
202612	Opé. « alimentation du littoral par le haut-pays »	- 100.000,00 €	---
20283	Opé. « réseau de la rue de la Paix, Roquebrune-Cap-Martin »	+ 50.000,00 €	---
Total de la section d'investissement =		0,00 €	0,00 €

2°/- AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à cette décision modificative n° 1,

Le secrétaire de séance


Florent CHAMPION

Pour extrait conforme,

La Présidente,




Alexandra MASSON